

Reconfiguration du champ des formations en sciences humaines en Île-de-France: le poids de la sélection

Mathieu Rossignol-Brunet

Université Toulouse II-Jean Jaurès – CERTOP, Toulouse, France

Auteur de correspondance: mathieu.rossignol-brunet@univ-tlse2.fr

Élise Tenret

Université Paris-Dauphine – IRISSO/

Observatoire nationale de la vie étudiante, Paris, France

Pauline Barraud de Lagerie

Université Paris-Dauphine – IRISSO, Paris, France

Marco Oberti

Sciences Po – OSC, Paris, France

Yannick Savina

Sciences Po – OSC, Paris, France

À partir d'une étude sur les filières en sciences humaines dans le champ de l'enseignement supérieur francilien, et en se concentrant notamment sur celles pratiquant la sélection, cet article montre la diversité et la hiérarchie interne à ces formations. Le développement des licences sélectives à l'université engendre une sélectivité socio-scolaire proche de celles d'établissements historiquement sélectifs. Ainsi, les licences sélectives de Paris 1 ont un recrutement proche de celui des classes préparatoires les plus favorisées et d'institutions comme Sciences Po ou l'université Paris-Dauphine, ce qui traduit les recompositions à l'œuvre dans le champ de l'enseignement supérieur. Pour autant, malgré des traits communs, Sciences Po, Dauphine et Paris 1 présentent des spécificités en lien avec leur spécialisation disciplinaire. Sciences Po et Paris 1 sont ainsi plus proches entre elles dans leur recrutement qu'elles ne le sont de l'université Paris-Dauphine, car elles recrutent davantage d'étudiants issus des fractions culturelles des classes supérieures et moins d'élèves scientifiques. Les élèves non franciliens y sont également plus nombreux – proportionnellement – qu'ils ne le sont à Dauphine.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori la DEPP.

INTRODUCTION

Les travaux qui portent sur les inégalités d'accès à l'entrée dans l'enseignement supérieur sont aujourd'hui nombreux. S'ils s'intéressent principalement aux inégalités d'accès en fonction de l'origine sociale (François et Berkouk, 2018; Herbaut, 2019 parmi les plus récents) et du genre (Blanchard *et al.*, 2016; Jaoul-Grammare, 2018), deux points aveugles méritent toutefois notre attention.

Premièrement, l'accès aux filières sélectives est principalement analysé dans le cas des formations scientifiques : les filières de sciences humaines et sociales (SHS) et de droit-économie-gestion (DEG)¹ demeurent relativement absentes des débats portant sur les inégalités d'accès aux filières les plus prestigieuses. Cela renvoie à la position traditionnellement plus dominée – tout du moins intermédiaire en ce qui concerne celles de DEG – de ces disciplines dans l'espace des disciplines académiques (Renisio, 2015), l'accès à ces formations étant par conséquent moins questionné. En effet, depuis les travaux de Bourdieu sur le champ des grandes écoles (Bourdieu, 1989), et qui incluaient les sciences humaines (Ulm-Sciences et Lettres, École Nationale d'Administration (ENA), École des hautes Études commerciales de Paris (HEC) ...), les travaux portant sur la sélection dans les formations en DEG-SHS se sont faits rares, et n'analysent que rarement le recrutement de manière comparative. Du fait du prestige qui lui est associé, Sciences Po fait figure d'exception. Mais si la question de l'accès à cette institution ressurgit régulièrement dans le débat public, les travaux académiques qui lui sont consacrés portent presque exclusivement sur son programme d'ouverture sociale (voir entre autres Van Zanten, 2010; Allouch, 2013; Fernández-Vavrik *et al.*, 2018; Oberti et Pavie, 2020), et non sur les étudiants admis par la voie du concours².

Deuxièmement, l'accès aux filières les plus prestigieuses au sortir de l'enseignement secondaire reste bien souvent analysé sous le seul angle des inégalités d'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (Darmon, 2015; Dutercq et Masy, 2016) ou aux grandes écoles (Draelants, 2010; Oberti, 2013), perpétuant la distinction entre universités, assimilées à un segment non sélectif d'un côté, et filières sélectives longues³ de l'autre. Or, l'accueil d'un nouveau public étudiant du fait de la seconde massification scolaire et le détournement d'une partie des meilleurs bacheliers vers des formations sélectives a conduit les universités à adapter leur offre de formation, ces institutions étant par ailleurs mises en compétition depuis les années 2000 (Musselin, 2017). On assiste alors à une recomposition du champ qui conduit à un brouillage des frontières entre filières dites « sélectives » et filières dites « non sélectives ». Ceci passe par exemple par la création de doubles ou bi-licences dans un nombre croissant d'universités, autorisant ces dernières à pratiquer une sélection des candidats (Frouillou, 2015).

1. Ici et dans la suite de l'article, nous entendons par DEG-SHS les formations relatives aux disciplines suivantes : « Droit-Sciences politiques », « Administration économique et sociale (AES) », « Sciences économiques-Gestion (hors AES) », « pluri droit-sciences éco-AES », « sciences humaines et sociales » et « pluri-lettres-langues-sciences humaines ». Ces découpages sont ceux que l'on retrouve dans les bases SISE (système d'information sur le suivi des étudiants) au sein de la variable « discipline ».

2. La procédure d'admission a par ailleurs changé depuis l'année 2021.

3. Par cet adjectif, nous excluons de la réflexion les filières sélectives « courtes », ou plutôt professionnalisantes, comme les STS (sections de technicien supérieur) et les IUT (instituts universitaires de technologie).

À ce titre, l'Île-de-France, caractérisée par une forte densité des formations post-bac, constitue un terrain d'étude privilégié de cette reconfiguration du champ des DEG-SHS⁴.

Parallèlement, des établissements dispensant des formations de premier cycle en DEG-SHS occupent une position spécifique. L'université Paris-Dauphine (UPD) tout d'abord, créée en 1970 et qui dispose du statut de « grand établissement » depuis 2004, tout en ayant instauré dès 1975 un « *numerus clausus* » lui permettant de recourir à la sélection. Également membre de la conférence des grandes écoles depuis 2014 – il s'agit de la seule université dans ce cas –, Dauphine a un mode de recrutement qui la distingue des universités traditionnelles, puisqu'elle a recours à l'algorithme « Boléro » reposant sur le calcul d'un score fondé sur les notes de lycée et des épreuves anticipées au baccalauréat. En fonction de la série d'origine, de la localisation du lycée et de la catégorisation de ce dernier établie en interne, des « barres » sont mises en place et ce sont les étudiants qui dont le score passe ces « barres » qui sont alors autorisés à s'inscrire (Barraud de Lagerie et Tenret, 2020). Ce n'est enfin que depuis la session 2020 que Dauphine a intégré Parcoursup : avant cela, le recrutement s'opérait hors Parcoursup et donc hors APB. Sciences Po ensuite, grande école qui s'est cependant considérablement transformée en donnant une place de plus en plus importante à la recherche et en revendiquant précisément le statut « d'université de recherche » de niveau international. Sciences Po bénéficie d'un prestige notable puisqu'une grande majorité des admis (96 %) déclarent qu'il s'agissait de leur premier vœu d'orientation dans l'enseignement supérieur⁵. Ainsi, ces établissements qui pratiquaient historiquement la sélection de leur public – et continuent de la pratiquer – dès le premier cycle partagent désormais cette sélection officielle avec l'université.

Ces différents établissements, et les formations qu'ils proposent, apparaissent parfois complémentaires pour les candidats de terminale : parmi les admis finalement non-inscrits à Dauphine en 2018, 21 % sont finalement allés à l'institut d'études politiques (IEP) de Paris, même si à l'image de Sciences Po, les CPGE restent encore l'alternative la plus souvent envisagée. Inversement, les universités Paris-Dauphine et Paris 1 (P1) constituent également des alternatives crédibles pour les étudiants en cas d'échec au concours d'entrée à Sciences Po : parmi ceux indiquant l'université comme second choix en cas de non-admission (34 % des élèves), près d'un tiers envisageaient de rejoindre Paris 1, et 14 % l'université Paris-Dauphine⁶. Sciences Po apparaît alors davantage comme l'option privilégiée lors de candidatures multiples.

Le présent article est ainsi consacré aux filières sélectives en DEG-SHS dans le champ de l'enseignement supérieur francilien et vise à montrer les recompositions et les hiérarchies au sein de ce champ. On montrera dans un premier temps que la dénomination « licences sélectives » masque une hétérogénéité des profils d'admission, et qu'à ce titre les licences

4. Nous avons exclu de notre analyse les STS et les IUT qui correspondent à des formations à vocation professionnalisante, ainsi que des écoles de commerces post-bac, dont le recrutement est certes hétérogène mais en moyenne d'un moindre niveau scolaire. Une brève analyse du recrutement de ces écoles passant par APB (Admission Post-Bac) nous a en effet permis de constater que les admis étaient majoritairement des lycéens originaires des classes supérieures économiques, et dont la dotation scolaire ne leur permet que rarement d'envisager une formation très sélective de l'enseignement supérieur de type CPGE, puisque plus de trois quarts d'entre eux (79,6 %) n'obtiennent pas la mention bien ou très bien au baccalauréat. De fait, nous avons décidé d'écarter les écoles de commerce post-bac de notre étude, bien qu'il en existe probablement certaines dont le profil de recrutement se rapproche de formations étudiées ici, tandis que les CPGE économiques serviront, lorsque cela apparaîtra nécessaire, de point de comparaison en termes de profils de recrutement

5. Enquête interne post-admission.

6. *Ibid.*

sélectives de Paris 1 ont un recrutement social et scolaire qui les distingue des autres car il s'avère proche de celui des classes préparatoires les plus favorisées et plus encore de celui d'institutions pratiquant de longue date la sélection : Sciences Po et l'université Paris-Dauphine. Dans un second temps, on caractérisera plus finement le profil des admis au sein de ces trois formations identifiées comme les plus sélectives scolairement et socialement, tout en maintenant la comparaison avec celui des autres formations franciliennes en DEG-SHS. Le dernier temps de notre analyse permettra enfin de mettre en lumière les singularités de chacune des trois institutions.

UN RECRUTEMENT SOCIALEMENT ET SPATIALEMENT PROCHE À L'ÉCHELLE FRANCILIENNE

Des licences sélectives aux profils d'admission variés

Les licences sélectives se sont développées à partir des années 2000 au sein des universités. Prenant généralement la forme d'une double licence ou d'une bi-licence⁷, ces cursus s'accompagnent d'une sélection à l'entrée qui peut prendre des formes variées selon les établissements et les formations, allant de l'examen du dossier à la tenue d'un entretien oral. Les licences sélectives étudiées ici sont à distinguer des licences dites « en tension » sous APB, à savoir des licences officiellement non sélectives mais qui, du fait d'un déficit de places proposées en comparaison du nombre de candidatures, sont obligées de départager certains postulants à travers des règles de priorisation créés artificiellement⁸ et, en dernier recours, à travers un tirage au sort (Frouillou *et al.*, 2019)⁹. Si les candidats à une licence en tension ne sont généralement pas tous admis, les responsables de la filière ne peuvent cependant pas définir eux-mêmes les critères retenus au moment du choix des admis, au contraire des licences dites sélectives.

Outre un diplôme distinctif offrant une combinaison de compétences spécifiques, les étudiants des licences sélectives bénéficient de conditions d'encadrement supposées plus avantageuses, puisque tout ou partie des cours se font en petits effectifs. D'après l'exploitation de la base APB ↘ **Encadré 1**, on dénombre 406 licences sélectives sur le territoire en 2016, tandis qu'il n'en existait que 215 en 2011, soit un doublement en l'espace de 5 ans.

Toujours d'après l'exploitation de la base APB, l'Île-de-France concentre à elle seule 36 % des licences sélectives nationales en 2016. C'est dans cette région que l'offre de formation universitaire sélective est la plus fournie, non sans lien avec la forte densité des formations sur ce territoire (Baron et Berroir, 2007 ; Baron, 2009) et la concurrence inter-établissements qui en découle. Le recours à la sélection permet alors aux universités de modifier le profil de recrutement des élèves admis en licences de SHS, et notamment

7. Les doubles licences permettent aux étudiants l'obtention de deux diplômes en fin de cursus (une double licence en droit-histoire aboutit à une licence en droit et une en histoire), tandis que les étudiants en bi-licences se voient délivrer un seul diplôme dans deux mentions (une bi-licence droit-histoire aboutit à un diplôme en « droit-histoire »).

8. Rang du vœu relatif dans un premier temps, puis rang du vœu absolu.

9. Il s'agit principalement des licences en droit, psychologie, STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) et la PACES (première année commune aux études de santé) sous APB.

de contourner la règle de sectorisation académique: en 2016, 29 % des admis en licences sélectives étaient scolarisés hors Île-de-France en terminale, contre 7 % des admis en licences non sélectives. Par ailleurs, tandis qu'en licences non sélectives, 23 % des admis ne sont pas titulaires d'un baccalauréat général, ce n'est le cas que de 3 % des admis en

ENCADRÉ 1 Les données de la recherche


Dans le cadre de cette recherche, plusieurs bases de données ont été mobilisées. Premièrement, les bases SISE du Systèmes d'information et d'études statistiques (SIES) et Post-Bac de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), pour repérer les profils sociaux des inscrits dans les différentes formations franciliennes de l'enseignement supérieur en DEG-SHS (universités, écoles et CPGE).

Deuxièmement, dans la mesure où il n'est pas possible d'isoler les candidats et les admis des licences sélectives dans les bases SISE, et que nous n'avons pas accès aux données internes de l'université Paris1, nous avons eu recours à la base APB 2016, issue de l'ancienne plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Admission Post-Bac, pour obtenir des informations sur les admis en licences sélectives.

Troisièmement, des données internes de l'Université Paris-Dauphine et de Sciences Po entre 2014 et 2018 ont été mobilisées, permettant également d'obtenir des informations sur les candidats, admis et inscrits de l'institution. Dans la mesure où ce travail de recherche vise à présenter les voies d'entrée les plus classiques de chacune de ces trois institutions, le cas des programmes d'ouverture sociale – CEP (Conventions éducation prioritaire) pour Sciences Po (10 % des inscrits en 2016) et Égalité des Chances pour Dauphine (7 % des inscrits en 2016) – n'est pas abordé ici, pas plus que ne l'est la procédure internationale d'entrée à Sciences Po (environ 40 % des admis). À une différenciation socio-scolaire entre établissements de premier cycle dans le champ des formations franciliennes en SHS se conjugue une différenciation interne aux établissements dans les voies de recrutement traitée par ailleurs dans un autre travail de recherche (Oberti et al., 2021). Si les bases de données utilisées permettent d'obtenir directement des informations sur le sexe, l'origine territoriale, le baccalauréat et le niveau scolaire des élèves (appréhendé par les notes aux épreuves anticipées au baccalauréat dans le cadre des données internes, la mention au baccalauréat dans le cadre de la base APB), nous avons défini une cote sociale afin de mesurer l'origine sociale des élèves. Lorsque les parents n'appartiennent pas à la même classe sociale, la plus élevée des deux a été retenue, permettant ainsi la comparaison avec d'autres travaux ayant adopté cette même nomenclature. Cela permet entre autres de distinguer une frange des classes supérieures plutôt associée au capital économique, et une frange à niveau de revenu légèrement inférieur et davantage associée au capital culturel (Préteceille, 2018). Nous nommerons les premières « classes supérieures » (que l'on pourrait aussi qualifier de « classes économiques supérieures » ; et les secondes « classes moyennes supérieures » (eu égard à leur niveau de revenu inférieur), que l'on pourrait aussi nommer « classes intellectuelles supérieures ».

La cote sociale retenue comporte cinq grandes classes – dont deux niveaux de définition des classes supérieures (Van Zanten, 2013; Préteceille, 2018) – construites en fonction de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) à deux chiffres et hiérarchisées ainsi :

- les « classes supérieures » englobent les professions libérales et cadres d'entreprise auxquels s'ajoutent les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés ;
- les « classes moyennes supérieures » sont composées des seuls cadres de la fonction publique, des professeurs et professions scientifiques et des professions de l'information, des arts et des spectacles ;
- les « classes moyennes » sont constituées des professions intermédiaires de la santé et du travail social, des techniciens, des instituteurs et assimilés, des contremaîtres, agents de maîtrise, des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, des policiers et militaires, des retraités anciens cadres et professions intermédiaires ;
- les « artisans, commerçants, agriculteurs » ;
- les « classes populaires » sont constituées des ouvriers qualifiés, des ouvriers non qualifiés, des employés civils et agents de service de la fonction publique, des employés de commerce, des employés administratifs, des personnels des services directs aux particuliers, des retraités anciens employés et ouvriers, des autres personnes sans activité professionnelle et enfin de ceux dont l'information n'est pas renseignée (qui représentent une part négligeable et dont l'examen qualitatif nous conduit à les associer très majoritairement aux catégories populaires).

licences sélectives. La part de bacheliers qui n'ont pas obtenu de mention s'élève enfin à 15 % en licences sélectives, contre 52 % en licences non sélectives. Pour autant, d'un point de vue scolaire, le degré de sélectivité est très variable selon les formations, appuyant ainsi la nécessaire distinction entre sélection et élitisme scolaire (Bodin et Orange, 2013). Une analyse des correspondances multiples (ACM) réalisée à partir de la base APB 2016 entre les admis des licences sélectives franciliennes et tenant compte du sexe, de l'origine sociale, de l'origine territoriale, de la série du baccalauréat ainsi que de la mention obtenue à cet examen fait ainsi ressortir la position spécifique des licences sélectives de l'université Paris1 par rapport aux autres universités  **Figure 1.**

D'un point de vue scolaire, le degré de sélectivité scolaire et sociale est ainsi très variable selon les formations. Ce sont principalement au sein des universités situées en dehors de Paris, et notamment dans les banlieues les moins favorisées (à droite de la figure) que l'on retrouve une proportion plus importante d'étudiants moins bien dotés sur le plan scolaire. De même, le recrutement y est plus populaire, en lien également avec un recrutement plus localisé : il s'agit alors pour ces universités d'éviter l'exode des étudiants vers les universités *intra-muros*, jugées plus prestigieuses par les élèves de terminale (Baron, 2009)¹⁰. Se développent alors des licences sélectives mais qui n'ont pas principalement pour vocation de recruter les « meilleurs » étudiants sur le plan scolaire, même si ces formations se présentent comme « exigeantes »¹¹.

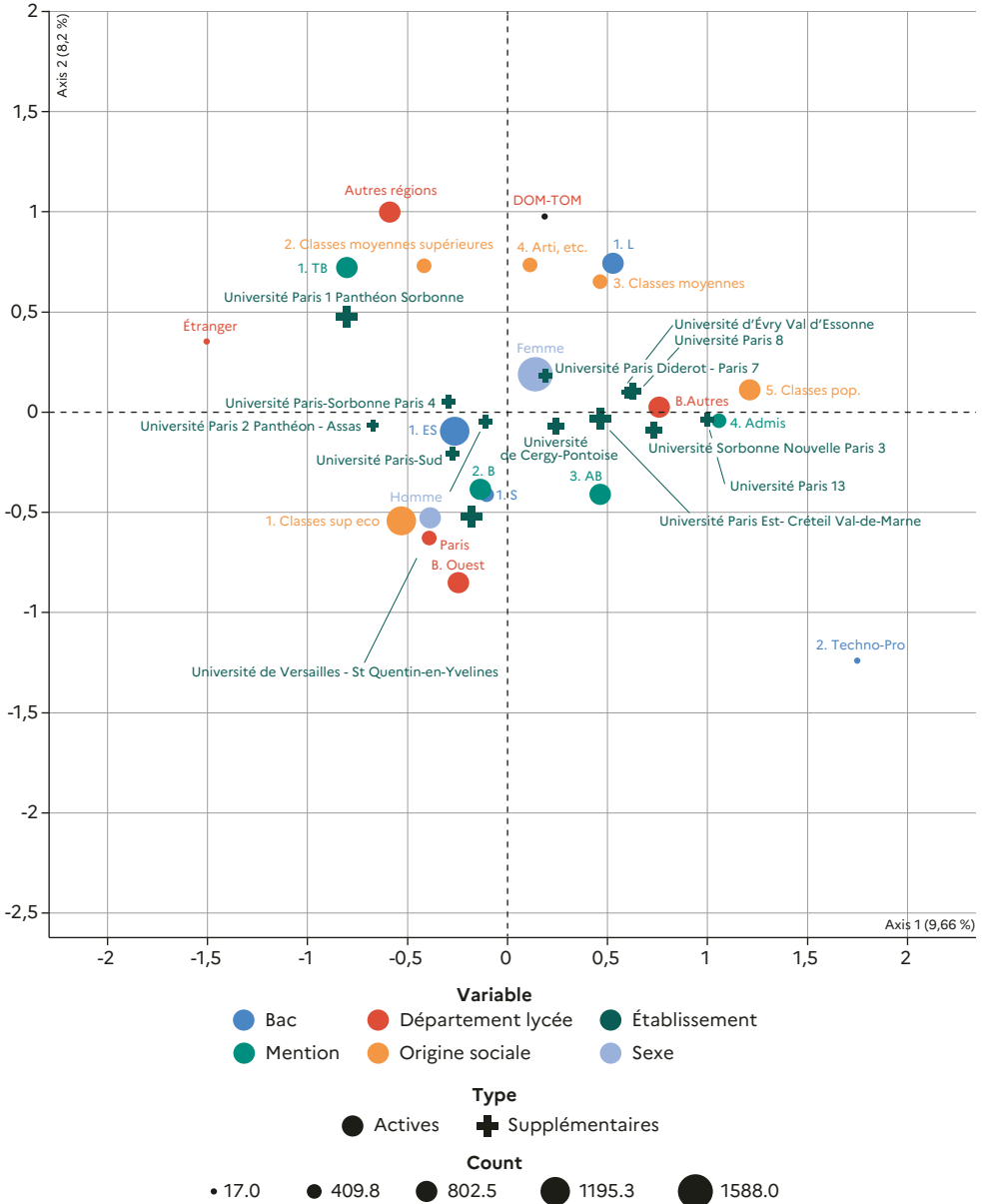
D'autres universités se caractérisent par un recrutement des bons étudiants parisiens et issus des banlieues Ouest (en bas à gauche de la figure). Il s'agit davantage des licences sélectives en droit, économie, gestion, dans des établissements parisiens (Paris 2, Paris 4) ou de la banlieue Ouest, comme Nanterre ou Saint-Quentin-en-Yvelines. En lien avec la population de ces territoires, le recrutement est davantage tourné vers les lycéens issus des classes supérieures. Ces universités proposent des formations visant à recruter les meilleurs étudiants sur le plan scolaire. Elles doivent toutefois faire face à une forte concurrence de Paris 1 (ou encore de l'UPD, comme nous le verrons par la suite), qui bénéficient actuellement d'une position privilégiée dans la hiérarchie des formations, notamment pour les universités de banlieues Ouest.

En effet, Paris 1 occupe une position spécifique dans ce champ des licences sélectives franciliennes, tant d'un point de vue du recrutement scolaire (71 % sont titulaires d'une mention très bien, contre 19 % au sein des autres licences sélectives) que social (si une majorité d'admis est issue des classes supérieures, le recrutement se fait davantage parmi les classes moyennes supérieures à fort capital culturel). En outre, bien qu'une part importante des élèves admis à Paris 1 en licences sélectives soient des résidents franciliens (43 %), comparativement aux autres universités franciliennes, Paris 1 se distingue par son recrutement davantage national et international, puisque 43 % des admis sont également issus d'un département métropolitain non francilien, contre 17 % pour les autres licences sélectives franciliennes. Bénéficiant d'un statut reconnu et d'un rayonnement national voire

¹⁰. Bien qu'il existe une règle de priorité académique dans le cas des filières en tension (comme peut l'être le droit), les candidats non parisiens peuvent postuler et être admis dans les établissements parisiens en cas de places suffisantes dans les licences non sélectives. Or, du fait d'un réseau de transport relativement dense en Île-de-France, les élèves de banlieues peuvent envisager venir étudier à Paris sans que cela n'implique de décohabitation.

¹¹. « Il est donc attendu de cette expérience pédagogique un enrichissement épistémologique inédit pour les étudiants d'histoire et de science politique. La double licence histoire-science politique est une formation exigeante qui permet d'obtenir, une fois les trois années d'études accomplies, deux diplômes. » (Site de l'université Paris 8 présentant la double licence Histoire-Science politique : <https://www.univ-paris8.fr/-Double-licence-Histoire-Science-politique-603-> (Consulté le 10 novembre 2020)).

▼ Figure 1 L'université Paris 1 dans le champ des licences sélectives franciliennes



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture: Les variables actives sont celles contribuant aux axes et à la représentation graphique: ont été retenus le sexe, l'origine sociale, la série du baccalauréat, la mention obtenue au baccalauréat et l'origine territoriale. La variable supplémentaire est celle de l'établissement des admis.

Champ: Étudiants admis dans une des licences franciliennes de DEG-SHS pratiquant la sélection à l'entrée en L1 et dont le recrutement s'opère par la plateforme Admission Post-Bac. Paris-Dauphine, ayant sa propre procédure de recrutement jusqu'en 2020, n'apparaît pas sur la figure.

Source: APB'stat 2016, SIES-MESRI.

international, Paris 1 propose une offre de formation de licences sélectives susceptible de recruter de très bons étudiants, dont les caractéristiques se rapprochent d'autres formations sélectives comme Dauphine et Sciences Po.

Sciences Po, Dauphine et Paris 1: trois institutions socialement favorisées dans le champ DEG-SHS

Afin de pouvoir comparer l'ensemble des institutions franciliennes proposant des formations post-bac en DEG-SHS, et ainsi caractériser le champ de ces formations, nous avons eu recours à une analyse factorielle des correspondances (AFC) à partir des données des bases SISE et Post-Bac¹² en fonction du sexe, de l'origine sociale et du département d'études en terminale¹³ ↘ **Figure 2**. Le premier axe est structuré par une opposition sociale, des catégories sociales les moins favorisées (à gauche de l'axe 1) aux plus favorisées (à droite du même axe). Cette opposition va de pair avec une opposition entre les territoires où vivent ces populations, principalement au Nord et à l'Est de l'Île-de-France pour les classes populaires, à Paris et à l'Ouest pour les classes supérieures. Le second axe est quant à lui structuré autour de l'opposition entre banlieues Ouest et Paris, et ne concerne alors principalement que la partie droite du premier axe. Ce sont alors trois groupes d'établissements qui se distinguent.

Le premier groupe, situé à la gauche du graphique, regroupe ainsi les universités des banlieues les moins favorisées d'Île-de-France, qui sont principalement les « nouvelles universités » créées dans les années 1990 à la suite du plan U2000 dans le but de favoriser la poursuite d'études dans le supérieur des jeunes de ces territoires (Cattan *et al.*, 2005). Le recrutement est de fait plus populaire, en lien avec la ségrégation socio-résidentielle francilienne: les étudiants de ces établissements sont plus fréquemment issus des classes populaires ou moyennes (Frouillou, 2014)¹⁴. Les CPGE situées sur ce territoire appartiennent également à ce groupe: il s'agit alors davantage de CPGE de proximité (Dutercq *et al.*, 2019), c'est-à-dire des formations dont le recrutement est socialement proche de la population locale et socialement moins fermées que ne le sont historiquement les CPGE.

Un second groupe, en bas à droite de la figure, regroupe les établissements des banlieues les plus favorisées, ainsi que les CPGE de ces territoires. Les élèves inscrits dans ces filières/établissements sont plus fréquemment issus des classes supérieures, mais c'est avant tout leur origine territoriale qui les distingue de ceux du troisième groupe: une forte proportion d'entre eux sont ainsi originaires des départements favorisés de l'Ouest de l'Île-de-France.

Enfin, le troisième groupe, en haut à droite, regroupe les universités parisiennes ainsi que Sciences Po et l'UPD. Ces établissements sont, à l'image de ceux du groupe 2, également caractérisés par un recrutement socialement plus favorisé. Toutefois, au sein de ce groupe, Sciences Po et l'UPD se démarquent des autres établissements par leur position à l'extrême droite du premier axe, proches également des CPGE parisiennes les plus prestigieuses,

12. Le recours aux bases SISE et Post-Bac s'explique par une volonté de disposer de données harmonisées tout en permettant l'introduction des formations de CPGE dans ce champ. Ces bases ne permettent toutefois pas de distinguer les licences sélectives des licences non sélectives, aussi avons-nous projeté en supplémentaires les caractéristiques issues de la base APB des admis en licences sélectives de Paris 1 et de ceux des autres établissements.

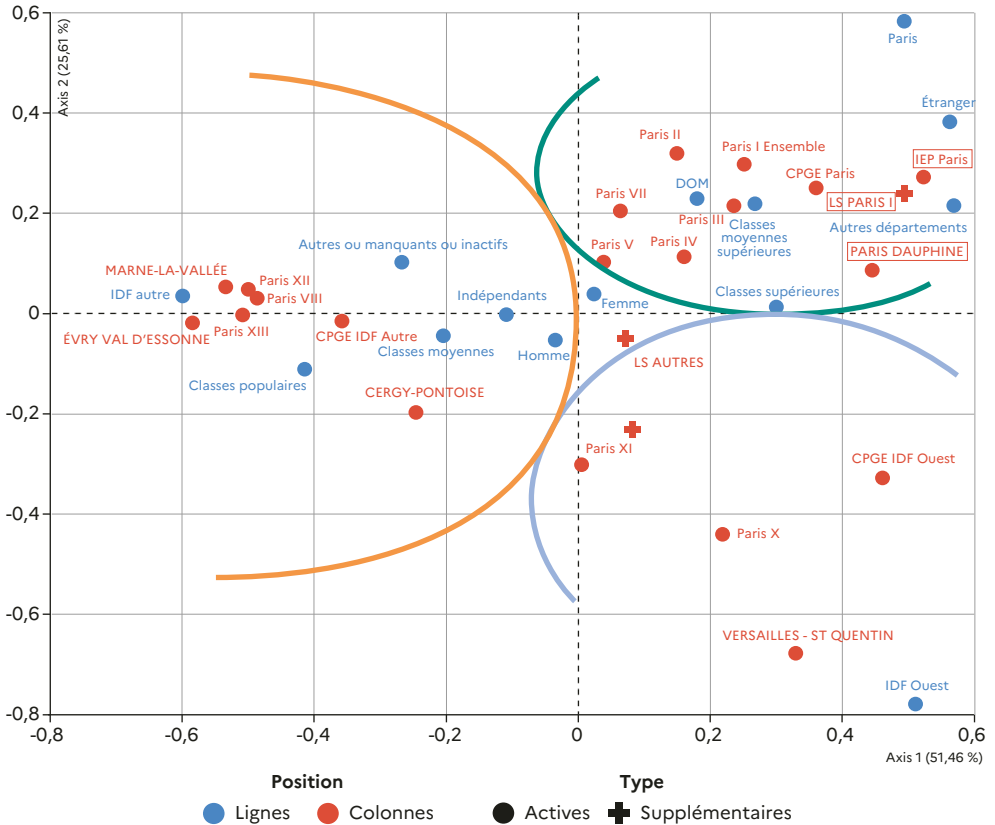
13. Il existe une hétérogénéité interne aux regroupements disciplinaires effectués (DEG et SHS). Notamment, le public en AES est relativement plus défavorisé qu'il ne l'est en droit par exemple. C'est toutefois une entrée disciplinaire qui est choisie dans ce papier, ce qui conduit à ne pas exclure cette filière dite « dominée » (Fihon, 2010).

14. L'analyse a également été faite en distinguant les formations de DEG et celles de SHS dans chaque établissement: le poids prépondérant des institutions, au-delà des disciplines, est alors confirmé.

illustrant un recrutement majoritairement composé d'élèves des classes supérieures, bien davantage que dans les universités parisiennes classiques qui ne peuvent sélectionner.

La **figure 1** ayant souligné la spécificité du profil des admis en licences sélectives à Paris 1 – et notamment d'un point de vue scolaire, que l'on ne peut appréhender à travers la base SISE mais à travers la base APB –, on décide de projeter en tant qu'individus supplémentaires les caractéristiques de ces admis ainsi que ceux des autres licences sélectives sur la figure¹⁵.

► **Figure 2** Champ des formations franciliennes post-bac en DEG-SHS



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Champ: Universités, CPGE et grands établissements proposant des formations de premier cycle en DEG-SHS.
Sources: Données SISE 2016 (universités), données Post-Bac 2016 (CPGE) et APB 2016 (licences sélectives).

15. Les admis à Paris 1 présentent en moyenne un excellent niveau scolaire (nous y reviendrons ci-après), qui les distingue des autres licences sélectives. Notamment, 71 % d'entre eux ont obtenu la moyenne très bien au baccalauréat (496 admis): la seconde université avec le taux le plus élevé est Paris 2 (50 % sur 20 admis), la troisième Paris 7 (36 % sur 86 admis). Le choix de distinguer Paris 1 de l'ensemble des autres licences sélectives (soit un bloc relativement hétérogène) s'explique alors également, outre les résultats énoncés en amont, par l'importance de son offre de formation de licences sélectives (16 sur APB en 2016), quand certains établissements n'en proposent parfois qu'une ou deux sur la plateforme, conduisant à analyser des effectifs très restreints.

La position des licences sélectives de Paris 1 souligne alors l'homologie sociale dans le recrutement de ces néo-bacheliers avec ceux de Sciences Po, Dauphine et des classes préparatoires parisiennes. En outre, si le recrutement à l'UPD est davantage tourné vers les banlieues Ouest que ne l'est celui de Sciences Po ou de Paris 1, en lien avec la localisation de l'institution dans le 16^e arrondissement de Paris, ces trois institutions se caractérisent également par un recrutement beaucoup plus important de bacheliers non franciliens, la sélection leur permettant de s'émanciper des contraintes territoriales. Sciences Po, Dauphine et Paris 1 par le biais de ses licences sélectives occupent par conséquent une position proche dans l'espace des établissements franciliens post-bac, soulignant ainsi que les classes préparatoires aux grandes écoles ne sont pas les seules formations sélectives post-bac en DEG-SHS.

DES FORMATIONS ÉGALEMENT SCOLAIREMENT SÉLECTIVES

Une sélection principalement sur critères scolaires

À Sciences Po Paris, Dauphine ainsi qu'en licences sélectives à Paris 1, la sélection est avant tout scolaire (Oberti *et al.*, 2020). En effet, les trois institutions apparaissent comme éminemment sélectives : respectivement 82 %, 76 % et 71 % des admis¹⁶ à Sciences Po¹⁷, Dauphine et Paris 1 ont obtenu une mention très bien, un pourcentage qui s'élève à 96 % et 93 % pour les deux dernières institutions quant à l'obtention d'une mention bien ou très bien ↘ **Figure 3**. Cette proportion très importante de bacheliers d'un excellent niveau scolaire est supérieure à celle des admis en CPGE, et ce même au sein des CPGE parisiennes et de la banlieue Ouest où 58 % des admis ont obtenu une moyenne supérieure à 16 et 85 % une moyenne supérieure à 14. À l'image des CPGE les plus sélectives, le recrutement dans ces trois institutions écarte ceux dont le niveau scolaire est jugé insuffisant.

Des filles davantage présentes et une sélectivité sociale prononcée dans les trois institutions

Si la surreprésentation des filles dans l'enseignement supérieur est un résultat désormais classique en sociologie de l'éducation (Duru-Bellat, 1990), les disciplines restent fortement genrées (Fontanini, 2018). En licence de DEG mais surtout en SHS, les filles sont notamment surreprésentées par rapport à leur part dans l'ensemble de la population étudiante (56 % en 2019–2020¹⁸).

Elles le sont notamment à Paris-Dauphine (72 %), parmi les licences sélectives de Paris 1 (71 %) et dans une moindre mesure à Sciences Po (63 %), dans des proportions assez nettement supérieures à celles observées dans les formations sélectives traditionnelles que sont les CPGE en DEG-SHS (58 à 59 %, ↘ **Figure 4**). Ces proportions sont également supérieures à celles observées dans les licences non-sélectives. Pour autant, si ces formations accueillent majoritairement des filles, le processus de sélection ne joue pas

16. Pour Dauphine, il s'agit des inscrits.

17. Comme indiqué dans l'encadré 1, il s'agit uniquement des admis par la procédure par examen, à l'exclusion donc de la procédure CEP et internationale. Par ailleurs, les informations à notre disposition ne concernaient que le pourcentage d'admis avec la mention très bien.

18. Source : *Repères et références statistiques 2020*, DEPP-SIES, p. 177.

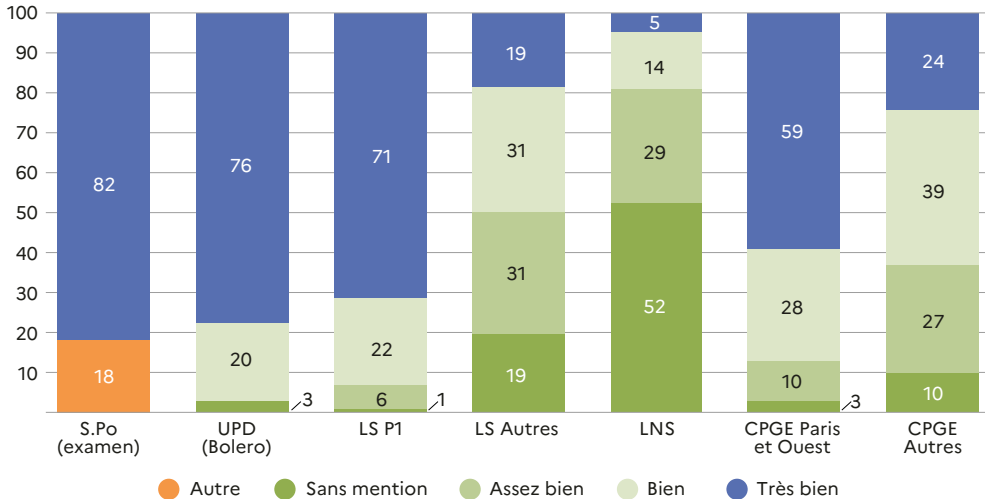
nécessairement en leur faveur, dans la mesure où parmi les admissibles à Sciences Po, les garçons ont significativement plus de chances que les filles d'être admis, toutes choses égales par ailleurs (Oberti *et al.*, 2020). Ce résultat pourrait s'expliquer par la présence d'un oral lors de la procédure par examen, même si ces dernières ne sont pas systématiquement désavantagées (Breda et Ly Son, 2014).

Les trois institutions retenues se caractérisent également, à l'image de ce que l'on observe aussi parmi les CPGE les plus prestigieuses, par une forte sélectivité sociale. Tandis que dans les autres licences sélectives – qui ne le sont certes pas toutes de manière homogène –, les élèves issus des classes supérieures et moyennes supérieures représentent 44 % des admis, cette part s'élève à 77 % en licences sélectives à Paris 1, 81 % à Dauphine et 85 % à Sciences Po Paris ↘ **Figure 5**. Ce pourcentage est équivalent et même supérieur à celui que l'on peut observer au sein des classes préparatoires franciliennes de Paris et des banlieues Ouest (78 %).

Inversement, les élèves issus des classes populaires sont relativement absents des licences sélectives de Paris 1 ainsi que des voies d'entrée « classiques » à Sciences Po et à l'UPD, dont ils représentent respectivement 7 %, 5 % et 4 % des admis. Ce pourcentage est inférieur à celui observé dans les CPGE les plus réputées (9 %), pourtant largement documentées comme étant des formations socialement très sélectives (Bonneau *et al.*, 2021), et bien inférieur à celui observé dans les autres CPGE (25 %) ou en licences non sélectives (34 %).

Le profil de recrutement de Sciences Po, Dauphine et des licences sélectives de Paris 1 est donc scolairement et socialement proche de celui des CPGE, conduisant à reconsidérer le champ des filières sélectives au sortir du secondaire dans les filières de SHS. Pour autant, les données présentées mettent aussi en évidence des différences dans le profil des étudiants admis à Sciences Po, Dauphine et Paris 1.

↘ **Figure 3 Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon la mention obtenue au baccalauréat (en %)**



Éducation & formations n° 103 © DEPP

LS : licences sélectives ; LNS : Licences non sélectives.

Lecture : 76 % des inscrits à Paris-Dauphine (voie Boléro) ont obtenu la mention très bien au baccalauréat. Les pourcentages ont été calculés hors valeurs manquantes (6 % des admis à Paris 1).

Sources : Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB*stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

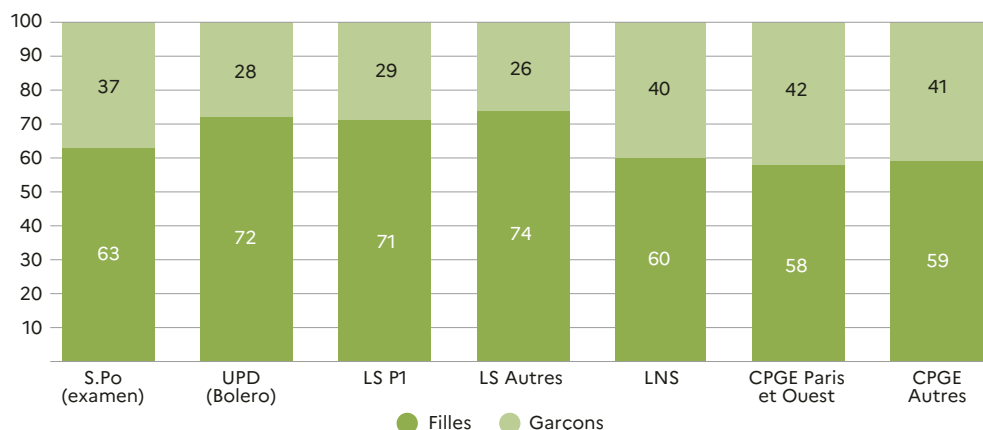
DES SPÉCIFICITÉS PROPRES À CHACUNE DES TROIS INSTITUTIONS

Une plus forte présence des fractions économiques des classes supérieures à Dauphine, et de celles fortement dotées en capital culturel à Sciences Po

Si les trois institutions se caractérisent par un recrutement important d'élèves des classes supérieures, au sens large du terme, on observe toutefois une proportion plus importante d'élèves issus des fractions économiques de ces dernières à l'UPD qu'à Sciences Po et Paris 1, où les élèves issus des fractions économiques sont également majoritaires mais où ceux issus des fractions culturelles sont proportionnellement plus nombreux. Ainsi, en 2016, les élèves appartenant à ce que nous avons nommé les « classes moyennes supérieures » **↘ Encadré 1** représentent 24 % des étudiants admis à Sciences Po par la procédure par examen, 20 % à Paris 1 contre 13 % à Dauphine par la procédure Boléro.

Le **tableau 1** présente un niveau plus détaillé de la catégorie sociale moyenne des deux parents et fait bien ressortir la différence de profil des classes supérieures entre Sciences Po – et à un degré moindre Paris 1 – et Dauphine. Le pourcentage d'enfants d'un cadre de la fonction publique en première année est ainsi de 10 % à Sciences Po, contre 8 % à Paris 1 et 6 % à Dauphine, tandis que celui des professeurs et assimilés est respectivement de 13 %, 11 % et 7 %, et celui des professions de l'information, des arts et du spectacle de 4 % (Sciences Po et Paris 1) et 2 % (Dauphine). Le pourcentage d'enfants d'ingénieurs et cadres techniques d'entreprise est à peu près du même ordre dans les trois cas (10 % à Dauphine, contre 9 % à Paris 1 et 8 % à Sciences Po), Dauphine se caractérisant également par un pourcentage très légèrement plus élevé d'enfants de cadres du privé (21 %, 19 % à Sciences Po et 16 % à Paris 1) et de chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus (5 %, 3 % à Sciences Po et seulement 2 % à Paris 1). Sciences Po et Paris 1 recrutent ainsi davantage auprès de catégories du public à fort capital culturel, et Dauphine davantage auprès de catégories supérieures du privé à plus forte dotation en capital économique.

↘ Figure 4 Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon le sexe (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 63 % des admis à Sciences Po (voie par examen) sont des filles.

Sources : Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB'stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

► **Tableau 1** Catégorie socio-professionnelle détaillée de la personne de référence du ménage

	Spo	UPD	P1
Agriculteur exploitant	0,4	1,1	0,7
Total agriculteurs	0,4	1,1	0,7
Artisan	1,0	0,6	1,1
Commerçant et assimilé	2,6	3,6	2,3
Chef entreprise de dix salariés ou plus	3,4	4,7	2,3
Total artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,0	8,9	5,7
Profession libérale	12,3	11,4	10,3
Cadre de la fonction publique	9,9	5,6	7,5
Professeur et assimilé	12,8	7,1	11,4
Profession information, arts, spectacle	3,7	1,8	3,9
Cadre administratif et commercial d'entreprise	19,1	20,5	15,8
Ingénieur et cadre technique d'entreprise	8,0	10,0	8,8
Total cadres et professions intellectuelles supérieures	65,8	56,3	57,7
Instituteur et assimilé	2,8	2,7	2,2
Profession intermédiaire santé-travail social	3,6	3,0	3,3
Clergé, religieux	0,0	0,1	0,1
Profession intermédiaire administrative de la fonction publique	1,8	1,2	0,6
Profession intermédiaire administrative et commerciale des entreprises	1,1	1,4	2,0
Technicien	1,1	1,5	1,7
Contremaître, agent de maîtrise	0,8	1,3	1,3
Total professions intermédiaires	11,2	11,1	11,3
Employé civil - agent service de la fonction publique	1,3	1,7	2,5
Policier et militaire	1,0	1,1	1,1
Employé administratif d'entreprise	1,8	2,5	3,6
Employé de commerce	1,3	2,0	1,9
Person. Service direct aux particuliers	0,7	1,4	1,0
Total employés	6,1	8,6	10,2
Ouvrier qualifié	1,0	1,3	1,7
Ouvrier non qualifié	0,1	0,5	0,4
Ouvrier agricole	0,1	-	0,0
Total ouvriers	1,2	1,7	2,1
Retraité agriculteur exploitant	0,0	0,7	0,1
Retraité artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,1	2,5	0,0
Retraité cadre, profession intermédiaire	0,8	1,1	1,0
Retraité employé et ouvrier	0,4	0,8	0,3
Total retraités	1,3	5,0	1,4
Chômeur n'ayant jamais travaillé	0,0	-	0,1
Personne sans activité professionnelle	4,6	6,7	3,7
Total chômeurs ou inactifs	4,6	6,7	3,8
Non renseignée (inconnue ou sans objet)	2,2	0,7	7,1
Effectifs	804	715	496

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Construction : Afin de ne pas privilégier le « parent 1 » (souvent le père) ou certaines PCS lorsque les deux parents sont catégorisés identiquement mais avec une PCS détaillée (par exemple, profession libérale et chef d'entreprise), nous avons calculé pour ce tableau le pourcentage observé pour chacun des deux parents (parents 1 et 2) puis la moyenne de ces pourcentages, ce qui permet d'obtenir un profil moyen des deux parents.

Lecture : 0,4 % des admis à Sciences Po en 2016 a au moins un parent qui occupe un emploi d'agriculteur exploitant.

Champ : Ensemble des néo-bacheliers inscrits en première année à Sciences Po et Dauphine, des néo-bacheliers admis à étudier en licence sélective à Paris 1.

Sources : Bases de données SISE 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB/stat 2016, SIES-MESRI, concernant Paris 1.

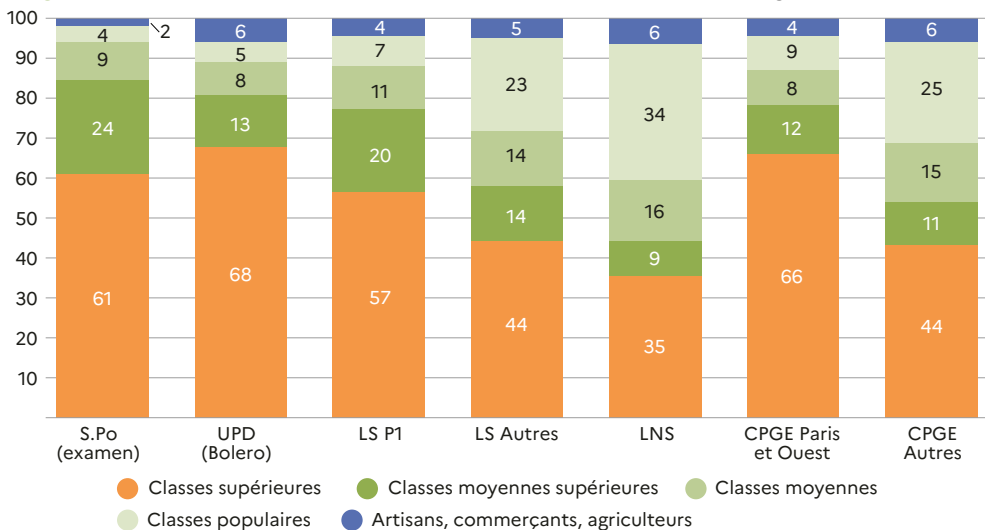
On peut également noter que les élèves dont un parent au moins est commerçant sont en moyenne un peu plus nombreux à Dauphine (4 %, contre 2 % à Paris 1 et 3 % à Sciences Po), et que la part de retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise est de 3 %. Additionnés, ces résultats viennent renforcer la thèse d'une orientation dans ces trois institutions différenciées selon la structure des capitaux détenus au sein du milieu familial.

Des spécialisations disciplinaires différenciées

Les trois institutions étudiées se différencient également quant à la série du baccalauréat de leurs étudiants. Si toutes trois ont en commun de ne retenir aucun bachelier non généraliste – ou une extrême minorité –, contrairement à ce que l'on peut observer dans les licences non sélectives en DEG-SHS (23 % des admis), les différentes séries du baccalauréat sont inégalement représentées ↘ **Figure 6.**

C'est dans les licences sélectives de Paris 1 que les titulaires d'un baccalauréat ES (59 %) et d'un baccalauréat L (17 %) sont les plus représentés, dans des proportions supérieures à celles que l'on peut observer parmi les admis à Sciences Po (respectivement 52 % et 11 %). Inversement, la proportion de bacheliers S est nettement supérieure à Sciences Po qu'elle ne l'est dans les licences sélectives de Paris 1 (39 % contre 22 %). Le mode de recrutement à Dauphine exclut quant à lui d'office les bacheliers littéraires (Barraud de Lagerie et Tenret, 2020) et contribue par ailleurs à une surreprésentation des bacheliers scientifiques parmi les étudiants de cet établissement (58 %) ¹⁹ : le recrutement est alors proche de celui que l'on observe dans les CPGE de Paris et des banlieues Ouest.

↘ **Figure 5 Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon l'origine sociale (en %)**



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 61 % des admis à Sciences Po (voie par examen) sont issus des classes supérieures.

Sources : Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB'stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

^{19.} À Dauphine uniquement, les bacheliers scientifiques ont significativement plus de chances que les bacheliers ES d'être admis. À Sciences Po, les bacheliers littéraires ont quant à eux moins de chances que les bacheliers ES d'être admis à autres caractéristiques constantes (Oberti *et al.*, 2020).

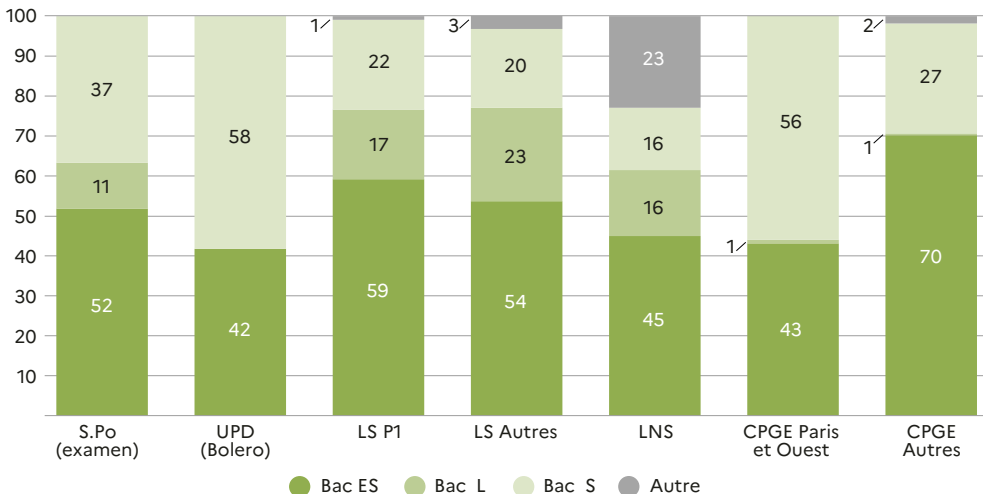
Ces données soulignent le caractère davantage généraliste des formations proposées par Sciences Po et Paris 1. En effet, le droit, les sciences politiques, mais également l’histoire, la sociologie et l’économie sont enseignées en première année à Sciences Po, tout comme dans les licences sélectives de Paris 1 qui combinent souvent le droit, l’économie ou l’histoire avec une autre discipline de DEG ou de SHS. Le premier cycle de Dauphine est quant à lui principalement tourné vers la gestion et l’économie appliquée. L’algorithme Boléro donne un poids très important aux mathématiques et établit des barres d’admission plus élevées pour les bacheliers de la filière ES que pour ceux de la série scientifique.

Même si la multiplication des filières de gestion-management à Sciences Po et des filières de sciences sociales à Dauphine ces dernières années contribue à un rapprochement disciplinaire de ces institutions, les spécialisations disciplinaires initiales de chacun des établissements se maintiennent, au moins dans les représentations communes. Cela explique sans doute l’effet de la série du baccalauréat, mais peut-être aussi les différences de recrutement en termes de fractions de classes au sein des classes supérieures. Contrairement à ce qui s’observe au sein de la fraction culturelle des classes supérieures, les membres des classes supérieures économiques possèdent en effet un capital culturel davantage tourné vers la culture scientifique, qui serait favorable à une orientation dans des filières où les mathématiques occupent une place plus importante.

Un rayonnement national inégal

Les trois institutions observées, en lien avec leur statut et leur pratique de la sélection, présentent enfin une aire de recrutement plus large que les autres formations. Elles le font cependant dans des proportions qui diffèrent.

► **Figure 6** Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon la série du baccalauréat (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

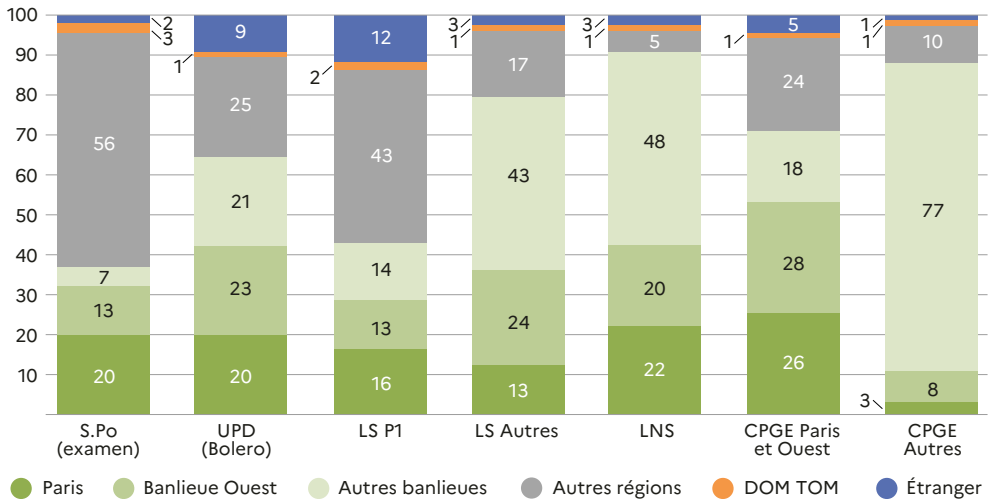
Lecture : 52 % des admis à Sciences Po (voie par examen) sont des bacheliers ES.

Sources : Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB’stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

À Sciences Po, 56 % des étudiants recrutés par la procédure par examen sont issus des territoires non franciliens, et 5 % n'étaient pas scolarisés en métropole lors de l'année de terminale²⁰ : c'est ainsi au sein de cette institution que les recrutements non franciliens sont les plus nombreux, soulignant par là le caractère plus national (et international comme indiqué dans l'encadré 1) de l'établissement comparativement à UPD et Paris 1 ↘ Figure 7²¹.

Toutefois, Dauphine et plus encore Paris 1 à travers ses licences sélectives recrutent également hors des académies franciliennes : cela concerne 35 % des inscrits en première année à UPD (procédure Boléro) et 57 % des admis à Paris 1, contre seulement 20 % dans les autres licences sélectives, 9 % dans les licences non sélectives ou encore 12 % dans les CPGE des banlieues les moins favorisées. L'écart constaté avec les licences non sélectives est par conséquent le plus important : pour les deux universités, la sélection et son paramétrage (un pilotage de l'algorithme Boléro par le territoire, cf. Barraud de Lagerie et Tenret, 2020) apparaît donc bien comme un moyen d'élargir son bassin de recrutement en contournant les principes de priorité académique²² traditionnellement à l'œuvre.

↘ Figure 7 Recrutement des filières en DEG-SHS en Île-de-France selon la localisation du lycée d'origine (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 20 % des admis à Sciences Po (voie par examen) étaient scolarisés dans un établissement parisien en terminale.

Sources : Bases de données internes 2016 concernant Sciences Po et UPD. Base APB*stat 2016, SIES-MESRI, concernant les autres formations.

²⁰. Notons que les admis étrangers à Sciences Po passent par une autre procédure, et ne sont donc pas comptabilisés ici. Cette procédure internationale représente près de 40 % des admis en 1^{re} année, parmi lesquels 13 % seulement viennent des filières internationales des lycées situés en France : à ce titre, Sciences Po apparaît également davantage comme une institution d'envergure internationale.

²¹. On peut noter l'existence de campus à Sciences Po Paris en dehors de l'Île-de-France (Dijon, Le Havre, Menton, Nancy, Poitiers, Reims) qui participe, entre autres, à la visibilité de l'institution en dehors de la région.

²². Depuis la session 2019 sur Parcoursup, l'échelon des candidats prioritaires en Île-de-France n'est plus l'académie mais la région.

L'ancrage reste toutefois en grande partie territorial, notamment à Dauphine. Prolongeant les travaux sur la sociologie urbaine des territoires franciliens (Oberti, 2013), le choix a été fait de distinguer parmi les candidats franciliens d'une part les élèves parisiens, d'autre part, parmi les élèves inscrits en terminale dans un établissement de banlieue, ceux de la banlieue Ouest (Hauts-de-Seine et Yvelines) de ceux des autres communes. Les élèves parisiens représentent 20 % des futurs étudiants à Sciences Po comme à Dauphine, et 16 % de ceux à Paris 1. Pour autant, Dauphine recrute davantage parmi les étudiants ayant passé leur baccalauréat dans une commune de la banlieue Ouest, mais également Est : ces derniers représentent respectivement 23 % et 21 % des inscrits à Dauphine en 2016, contre 13 % et 14 % à Paris 1 et 13 % et 7 % à Sciences Po²³.

On précisera pour terminer que dans chacune des trois institutions, les admis non franciliens disposent en moyenne d'un meilleur niveau scolaire que leurs homologues franciliens. À Sciences Po, 50 % des admis parisiens ont une moyenne aux épreuves anticipées du baccalauréat supérieure à 16 : c'est le cas de 63 % des admis issus des grandes métropoles régionales ou encore de 89 % de ceux issus des départements, régions et collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM)²⁴. À l'université Dauphine, si 22 % des admis parisiens ont une moyenne aux épreuves anticipées du baccalauréat supérieure à 16, c'est le cas de 39 % des admis hors Île-de-France et de 65 % de ceux issus des DROM-COM. Enfin, à Paris 1, 52 % des admis parisiens ont obtenu la mention très bien, contre 79 % des bacheliers des autres régions métropolitaines. Pour les trois institutions, la sur sélection scolaire des élèves non franciliens est ainsi particulièrement forte.

CONCLUSION

L'ensemble de ces résultats montre tout d'abord que, dans le champ des DEG-SHS, l'opposition entre, d'un côté, les grandes écoles ou grands établissements et, de l'autre, l'université non sélective apparaît extrêmement réductrice. Il existe notamment une forte segmentation horizontale entre les formations de premier cycle de licence, rendue possible par l'apparition plus ou moins récente de filières sélectives au sein de l'université. Toutes ces licences sélectives ne sont cependant pas uniformément élitistes sur le plan scolaire, mais elles contribuent à la complexification hiérarchique du système d'enseignement supérieur français de premier cycle. Certaines d'entre elles, comme les licences sélectives de Paris 1, s'avèrent aussi sélectives scolairement que les CPGE des territoires franciliens les plus favorisés, mais également que l'université Paris-Dauphine et Sciences Po sur les dimensions à la fois sociales et académiques. Les licences sélectives participent ainsi de la recomposition de la sélection au sortir de l'enseignement secondaire.

Pour autant, malgré des traits communs, elles présentent chacune des spécificités liées à leur spécialisation disciplinaire. À ce titre, Sciences Po et les licences sélectives de Paris 1 apparaissent plus proches entre elles dans leur recrutement qu'elles ne le sont avec l'université Paris-Dauphine, possiblement en lien avec la place plus importante accordée

23. Cette plus faible proportion d'admis issus des banlieues Est à Sciences Po s'explique en partie par la non prise en compte dans notre analyse de la procédure CEP (voir Oberti et al., 2021, sur le rééquilibrage territorial introduit par le CEP).

24. Données obtenues sur la période 2014–2017 pour avoir des effectifs plus importants.

au droit et aux sciences politiques. Les fractions culturelles des classes supérieures y sont aussi davantage présentes parmi les admis, et le recrutement moins tourné vers les élèves scientifiques. Inversement, à Dauphine, la place importante accordée aux mathématiques conduit à retenir une proportion plus importante de bacheliers scientifiques.

Enfin, les élèves non franciliens sont proportionnellement moins nombreux à Dauphine qu'ils ne le sont à Sciences Po et à Paris 1, avec la particularité de Sciences Po qui recrute beaucoup étudiants étrangers à travers la procédure internationale. Paris 1, en ayant recours à la sélection en parallèle des autres licences non sélectives, peut par ailleurs déjouer le critère de priorité académique et ainsi attirer les meilleurs bacheliers y compris sur le plan national.

L'analyse de la sélection à l'œuvre dans chacune des institutions, non traitée dans cet article, a fait l'objet d'un récent rapport qui tient compte de l'effet propre de chacune des variables socio-scolaires à autres caractéristiques constantes (Oberti *et al.*, 2020). Jusqu'à présent, il n'était pas possible – sauf enquête en interne – d'observer précisément les décisions prises par les candidats en cas de double ou triple admissions dans ces trois institutions, du fait d'un mode de recrutement non centralisé pour Sciences Po et Paris-Dauphine. Leur intégration à la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup (en 2020 pour l'université Paris-Dauphine et 2021 pour Sciences Po) va de fait permettre d'analyser plus finement les décisions d'orientation effectives, en raisonnant non plus par établissement mais à travers l'ensemble des candidatures des bacheliers au moyen d'une base unique.

Bibliographie

Allouch A., 2013, L'ouverture sociale comme configuration : Pratiques et processus de sélection et de socialisation des milieux populaires dans les établissements d'élite, Thèse de doctorat, Observatoire sociologique du changement, Sciences Po Paris, <http://www.theses.fr/20131EPP0043>.

Baron M., 2009, Villes et régions en concurrence pour comprendre l'offre de formations universitaires ? *Espaces et sociétés* 136-137, p. 135-154, <https://doi.org/10.3917/esp.136.0135>.

Baron M., Berroir S., 2007, Paris et le système universitaire français : Mythe et réalités, *Annales de géographie* 665, p. 227-246, <https://doi.org/10.3917/ag.655.0227>.

Barraud de Lagerie P., Tenret É., 2020, Sélection à l'université : Orchestration et arrangements du Boléro de Dauphine, *L'Année sociologique* 70, , p. 365-394, <https://doi.org/10.3917/anso.202.0365>.

Blanchard M., Orange S., Pierrel A., 2016, Filles sciences = une équation insoluble ? Enquête sur les classes préparatoires scientifiques, Paris, Éditions rue d'Ulm, <https://www.pressens.fr/464-cepremap-filles-sciences-une-equation-insoluble.html>.

Bodin R., Orange S., 2013, La barrière ne fera pas le niveau, *Actes de la recherche en sciences sociales* 199, p. 102-117, <https://doi.org/10.3917/ars.199.0102>.

Bonneau C., Charoussat P., Grenet J., Thebault G., 2021, « Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? », Rapport IPP N° 30, Janvier 2021, <https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2021/01/democratisation-grandes-ecoles-depuis-milieu-annees-2000-ipp-janvier-2021.pdf>.

Bourdieu P., 1989, La noblesse d'état : Grandes écoles et esprit de corps, Paris, Les Éditions de Minuit, http://www.leseditionsdemi nuit.fr/livre-La_Noblesse_d%20%80%99%C3%89tat-1961-1-1-0-1.html.

Breda T., Ly Son T., 2014, Les filles sont-elles discriminées en science ? Les enseignements du concours d'entrée à l'ENS, *Notes IPP* 15, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02526999/>.

Cattan N., Berroir S., Saint-Julien T., 2005, L'attraction des universités des villes nouvelles franciliennes, *Les annales de la recherche urbaine* 98, p. 67-73, https://www.persee.fr/doc/arj_0180-930x_2005_num_98_1_2599.

Darmon M., 2015, Classes préparatoires : La fabrique d'une jeunesse dominante. Paris, La Découverte, https://www.editions-ladecouverte.fr/classes_preparatoires-9782707186287.

Draelants H., 2010, Les effets d'attraction des grandes écoles. Excellence, prestige et rapport à l'institution. *Sociologie* 1, p. 337- 356. <https://doi.org/10.3917/socio.003.0337>.

Duru-Bellat M., 1990, L'école des filles : Quelle formation pour quels rôles sociaux ? Paris, L'Harmattan, https://www.editions-harmattan.fr/livre-l_ecole_des_filles_quelle_formation_pour_quels_roles_sociaux_marie_duru_bellat-9782738407566-3458.html.

Dutercq Y., Lanéelle X., Michaut C., David P., 2019, Les classes préparatoires de proximité, entre démocratisation et loi du marché. *Éducation et Formations* 100, van 169-184, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02426391/>.

Dutercq Y., Masy J., 2016, Origine sociale des étudiants de CPGE : Quelles évolutions, Paris, CNESCO, http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/dutercq_solo1.pdf.

Fernández-Vavrik G., Pirone F., Zanten van A., 2018, Discrimination positive, méritocratie et l'inclusion en tension : Les « Conventions éducation prioritaire » de Sciences Po, *Raisons éducatives* 22, van 19- 47. <https://doi.org/10.3917/raised.022.0019>.

Filhon A., 2010, La première année en filière administration économique et sociale : Motivations, abandons et attentes des étudiants, *Formation emploi* 111, p. 19-33, <https://doi.org/10.4000/formationemploi.3081>.

Fontanini C., 2018, Orientation et parcours des filles et des garçons dans l'enseignement supérieur, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, <http://books.openedition.org/purh/1554>.

François P., Berkouk N., 2018, Les concours sont-ils neutres ? Concurrence et parrainage dans l'accès à l'École polytechnique, *Sociologie* 9, p. 169-196. <https://doi.org/10.3917/socio.092.0169>.

Frouillou L., 2014, Les écarts sociaux de recrutement des universités d'Île-de-France : Un processus de ségrégation ? *Espaces et sociétés* 159, p. 111-126. <https://doi.org/10.3917/esp.159.0111>.

Frouillou L., 2015, Les mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne: carte universitaire et sens du placement étudiant. Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1, Paris, [http:// www.theses.fr/2015PA010640](http://www.theses.fr/2015PA010640).

Frouillou L., Pin C., Van Zanten A., 2019, Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes. *Sociologie* 10, p. 209–215, <https://doi.org/10.3917/socio.102.0209>.

Herbaut E. 2019. Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur français. *Revue française de sociologie* 60, p. 535–566. <https://doi.org/10.3917/rfs.604.0535>.

Jaoul-Grammare M. 2018. L'évolution des inégalités de genre dans l'enseignement supérieur français entre 1998 et 2010. *Éducation et formations* 96, p. 113–132. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01831801/>.

Musselin C., 2017, La grande course des universités, Paris, Presses de Sciences Po, <http://www.pressesdesciencespo.fr/fr/book/?GCOI=27246100383210>.

Oberti M., 2013, Politique « d'ouverture sociale », ségrégation et inégalités urbaines: Le cas de Sciences Po en Île-de-France, *Sociologie* 4, p. 269–289. <https://doi.org/10.3917/socio.043.0269>.

Oberti M., Pavie A., 2020, Les paradoxes d'un programme d'ouverture sociale: Les Conventions Éducation prioritaire à Sciences Po, *L'Année sociologique* 70, p. 395–422, <https://doi.org/10.3917/anso.202.0395>.

Oberti M., Barraud de Lagerie P., Rossignol-Brunet M., Savina Y., Tenret É., 2020, Analyse comparée des filières sélectives de l'enseignement supérieur en Île-de-France dans le domaine des sciences humaines et sociales, Paris-Dauphine, Sciences Po et licences sélectives de l'Université Paris 1, DEPP-SIES, <https://spire.sciencespo.fr/notice/2441/40u2%7qggi8nr988c7vrovnq3j>.

Oberti M., Tenret E., Rossignol-Brunet M., Barraud de Lagerie P., Savina Y., 2021, « L'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur au prisme des lycées d'origine. D'où viennent les étudiants de Sciences Po Paris et de l'Université Paris-Dauphine? ». *Éducation et formations* DEPP (à paraître).

Préteceille E., 2018, Dynamique et diversité des classes moyennes dans la métropole parisienne, In Authier J.-Y., Collet A., Giraud C., Rivière C., Tissot S., eds. *Les Bobos n'existent pas*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 119–149. <https://presses.univ-lyon2.fr/product/show/les-bobos-n-existent-pas/841>.

Reniso Y., 2015, L'origine sociale des disciplines. *Actes de la recherche en sciences sociales* 210, p. 10–27. <https://doi.org/10.3917/ars.210.0010>.

Van Zanten A., 2010, L'ouverture sociale des grandes écoles: Diversification des élites ou renouveau des politiques publiques d'éducation? *Sociétés contemporaines* 79, p. 69–95, <https://doi.org/10.3917/soco.079.0069>.

Van Zanten A., 2013, La compétition entre fractions des classes moyennes supérieures et la mobilisation des capitaux autour des choix scolaires, In Coulangeon P, Duval J, ed. *Trente ans après « La Distinction » de Pierre Bourdieu*, Paris, La Découverte, p. 278–289. https://www.editionsladecouverte.fr/trente_ans_a_pres_la_distinction_de_pierre_bourdieu-9782707176677.

Citation de l'article: Mathieu Rossignol-Brunet, Élise Tenret, Pauline Barraud de Lagerie, Marco Oberti, Yannick Savina, Reconfiguration du champ des formations en sciences humaines en Île-de-France: le poids de la sélection, *Revue Éducation & formations*, n°103 (2022)